



## CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 22 Mars 2022

Convocation 15 mars 2022

Le **MARDI 22 MARS DEUX MIL VINGT DEUX**, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie à 20h30, sous la présidence de Jean-Michel DUBIEF.

Étaient présents :

BESNARD Jean-Philippe, BODA Roland, BRUNEAU Xavier, CHATARD Christophe, DUBIEF Jean-Michel, LEGRAND Stéphanie, MARCHAND Virginie, ORSINI Bruno, RIDET Stéphane, SEILLE François, TOURISSEAU Cyrielle

Étaient excusés : AGOSTO Claude, CLAVIER Gérard, LIBERT Benjamin

Pouvoir : AGOSTO Claude à DUBIEF Jean-Michel, CLAVIER Gérard à François SEILLE, LIBERT Benjamin à Jean-Philippe BESNARD.

La majorité du conseil municipal est représentée.  
TOURISSEAU Cyrielle est élue secrétaire de séance.

### APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2022

Le compte rendu du conseil municipal du 22 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

### FINANCES

- Budget principal – 231
  - Présentation du compte administratif et de l'affectation des résultats 2021

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les résultats de l'année 2021 démontrent un résultat confortable. Ainsi il propose d'étudier les grandes lignes du compte administratif 2021.

Monsieur le Maire laisse place à Bruno ORSINI, le doyen de l'assemblée pour proposer au vote le compte administratif en concordance avec le compte de gestion 2021 du trésorier.

À l'unanimité, celui-ci est adopté.

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	
Résultat de l'exercice	191 486.90
Résultat antérieurs reportés (002)	817 073.91
<b>Résultat à affecter</b>	<b>1 008.560.81</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
Solde d'exécution cumulé d'investissement (D001)	-137 912.82
Solde des restes à réaliser	-29890.00
<b>AFFECTATION</b>	
1/ Affectation en réserves R1068 en	167 802.82

investissement	
2/ Report en exploitation (R002)	840.757.99

Monsieur le Maire Indique à l'assemblée que le budget a été transmis au préalable pour étude aux conseillers avant le conseil municipal.

Monsieur le Maire passe en revue les dépenses de fonctionnement les plus importantes sur le chapitre 011, charge à caractère général. Il rappelle aux conseillers que le budget est monté au plus près des dépenses réelles pour ainsi proposer un budget fidèle aux exécutions budgétaires.

Au chapitre 012, charges de personnel, il précise que les dépenses ont été légèrement augmentées de manière à envisager les augmentations prévues par le gouvernement.

Il rappelle à l'assemblée les dépenses du chapitre 065, liées en partie aux subventions pour les budgets annexes, les associations et le comité des fêtes.

En recettes de fonctionnement, Monsieur le Maire rappelle les montants des divers revenus liés aux locations de la salle polyvalente mais aussi des bâtiments communaux.

La recette perçue du SITREVA liée à la redevance des déchets incinérés sur la commune est également citée. Monsieur le Maire précise que les recettes des redevances des nouvelles éoliennes devraient pouvoir se retrouver au compte administratif 2022 ; néanmoins la somme n'a été inscrite.

En dépenses d'investissement Monsieur le Maire rappelle les grands postes de dépenses comme les travaux de voirie, d'éclairage public, la construction du hangar communal mais encore les frais d'études pour la réfection du Moulin.

Il n'a pas été inscrit de crédits budgétaires pour la construction du restaurant ou encore pour l'aménagement de la maison médicale, car pour ces postes de dépenses il conviendra de créer des budgets annexes soumis à TVA pour exécuter ces projets.

En recettes d'investissement, Monsieur le Maire précise qu'il est prévu un emprunt pour le financement du hangar communal. Il rappelle à l'assemblée que les annuités d'emprunt seront financées par les recettes d'électricité. Ainsi il indique qu'une somme en autofinancement est prévue, que l'on a retrouvé en dépense de fonctionnement. Les montants de subventions indiquées correspondent pour parties aux subventions espérées.

N'ayant aucune question, Monsieur le Maire propose de voter le budget au chapitre présenté et équilibré en dépenses et en recettes pour les sections suivantes :

- Section de fonctionnement : 1 495 307.00 €
- Section d'investissement : 703 557.00 €

Après vote de l'assemblée, le budget primitif 2022 est adopté à l'unanimité.

Pour information, Monsieur le Maire indique que la consultation pour la réfection des trottoirs et les aménagements de voirie à Ensonville est en cours. La réponse des entreprises est attendue au plus tard le 7 avril.

#### ○ Vote des budgets annexes EAU & ASSAINISSEMENT

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2021

Les comptes administratifs 2021 des budgets EAU & ASSAINISSEMENT ont été présentés et étudiés lors de la dernière séance du conseil municipal du 22 février.

Monsieur ORSINI en tant que doyen, passe au vote les comptes administratifs des budgets eau et assainissement en concordance avec le compte de gestion du receveur. À l'unanimité, l'assemblée adopte les comptes administratifs 2021 des budgets annexes.

- Budgets primitifs 2022

Les budgets primitifs ayant été présentés lors de la précédente séance et n'ayant eu de modifications, Monsieur le Maire propose de voter les budgets annexes équilibrés en dépenses et en recettes pour les sections :

EAU

- Section de fonctionnement : 135 410.00 €
- Section d'investissement : 192 187.00 €

ASS

Le budget présenté est équilibré en dépenses et en recettes pour les sections :

- Section de fonctionnement : 151 154.00 €
- Section d'investissement : 159 327.00 €

Après vote de l'assemblée, les budgets primitifs EAU & ASSAINISSEMENT 2022 sont adoptés à l'unanimité.

Pour information, Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la consultation pour les travaux AEP route d'Edeville est en cours ; la réponse des entreprises est attendue au plus tard le 7 avril.

- Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le budget communal a été monté en fonction des taux d'imposition de l'année précédente. Il propose de reconduire ces taux pour 2022, de la manière suivante :

- **Taxe foncière (bâti) :** 2021 = 9,50 %  
En fonction de la nouvelle réglementation 2021 = 29.72 % (9.50 +20.22)  
Correspondant au taux communal + taux départemental voté en N-1 soit 20.22 %
- **Taxe foncière (non bâti) :** 2021 =16,53 %

À l'unanimité le conseil municipal valide les taux d'imposition indiqués ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à les transmettre aux services préfectoraux.

- Vote des prix de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire précise que les budgets ont été prévus selon les tarifs en vigueur et ainsi propose de les reconduire pour 2022. À l'unanimité, les tarifs sont reconduits.

EAU		ASSAINISSEMENT	
Eau	1.30 €	Assainissement	1.97€
Location de compteur	25.00€/semestre	Abonnement	30.00€/semestre

- Création d'un budget annexe

Monsieur le Maire rappelle que compte-tenu de la construction d'un restaurant, de son activité commerciale, et ainsi pour la bonne gestion comptable et financière de cet équipement, et d'après les conseils du Trésorier, celui-ci nous indique qu'il convient de créer un budget annexe lié à cette activité

soumis à la TVA. Il convient également de lui choisir un nom général de budget qui pourra selon Monsieur le Maire servir à une tout autre activité dans cette zone. Compte tenu que le projet de restaurant et de parking se trouve sur le lieu-dit la Bézègue, il propose de donner ce nom là au budget. Après échanges, le conseil municipal valide la création de ce budget annexe, et l'appellation « Zone de La Bézègue » et ainsi autorise Monsieur le Maire à engager toutes les procédures pour cette démarche.

## AFFAIRES GENERALES

- Eure et Loir Energie
  - Validation du dossier investissement

Monsieur Orsini expose au conseil municipal les projets de travaux d'éclairage public proposés par Energie Eure-et-Loir :

- Le passage en LED des rues d'Orléans, du Parc, de Chartres, de Paris, du Jubilé, de la Mulande, soit une estimation des travaux à HT 29 000.00€. Le montant du reste à charge de la commune s'élève à 17 400.00€.
- La rénovation des armoires de commande, soit une estimation des travaux HT 7 100.00€. Le montant du reste à charge de la commune s'élève 4 970.00€.

À l'unanimité le conseil municipal adopte les projets de travaux et approuve les plans de financement précisés ci-dessus.

- Convention Infogéo – modalités d'accès dans le cadre du RGPD

Monsieur le Maire rappelle qu'Énergie Eure-et-Loir développe et met à la disposition des communes son système d'information géographique baptisé Infogéo28 qui est utilisé par la commune pour visualiser et/ou interroger de nombreuses données liées au cadastre, document d'urbanisme, réseau électrique, gaz etc.

Compte tenu de l'évolution de la réglementation relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, chaque collectivité est contrainte de nommer un délégué à la protection des données personnelles.

Le conseil municipal doit donc délibérer sur ce point, ce qui viendra modifier la convention existante par un avenant. Le D.P.O. sur la commune d'Ouarville est le suivant : GIP RECIA – Maxence-Amaury GUILLON.

À l'unanimité cette modification est adoptée.

- Sources d'économie d'énergie

Monsieur le Maire suggère d'explorer des sources d'économie d'énergie que la commune pourrait effectuer. Il propose entre autres l'extinction de l'éclairage public aux abords du Moulin en semaine et du vendredi soir au dimanche soir jusqu'à 2 h. L'assemblée s'interroge sur l'aspect « sécurité » de l'éclairage public du Moulin. Peut-être qu'il pourrait être installé des détecteurs de présence plutôt qu'une extinction totale de l'éclairage en semaine. Ce point-là est donc à étudier, et propose d'envisager d'autres pistes.

- Lotissement de la Vigne – avancement

Monsieur le Maire rappelle que suite à la décision du conseil municipal du 22 février, une étude par la SAEDEL a été réalisée en vue d'y intégrer la propriété des particuliers qui ont sollicité la commune pour la vente de leur bien. Ainsi il est présenté à l'assemblée le plan modifié du lotissement. Ce nouveau plan permet une distribution plus harmonieuse des lots et une desserte plus aisée. Monsieur le Maire indique le montant de vente souhaité par les propriétaires.

Après échanges, Monsieur le Maire passe au vote l'acquisition de cette propriété au prix annoncé de 220k€ net vendeur et l'intégration dans le contrat de concession d'aménagement de la SAEDEL. Un avenant au contrat existant sera conclu car elle gèrera l'acquisition de ce bien.

Avec 10 voix pour, 2 contre, et 2 abstentions, à la majorité le conseil municipal valide cette décision.

- Le Moulin – point sur le dossier

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que tous travaux sur le Moulin doit au préalable recueillir l'aval du service des monuments historiques. Aussi et compte-tenu de l'ampleur des travaux un diagnostic général de l'état du Moulin doit être réalisé par un architecte du patrimoine ou par un architecte en chef des monuments historiques d'après les exigences de la DRAC. Les études ainsi que les travaux de restauration, seront éligibles à la subvention de l'État / DRAC Centre Val de Loire. Néanmoins Monsieur le Maire rappelle que l'enveloppe 2022 est close.

Il indique à l'assemblée que dans un premier temps il convient de consulter des architectes pour la réalisation des devis de mission pour diagnostic et la réalisation des travaux.

Le conseil autorise M. le Maire à lancer la mise en concurrence des cabinets d'architectes.

- Départ en retraite de Katia DE WILDER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Madame DE WILDER Katia, adjoint technique territorial à la commune depuis 1994 a fait valoir ses droits au départ à la retraite au 1<sup>er</sup> avril 2022.

Il propose de ce fait d'octroyer un cadeau de départ pour cet agent. À l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

- Élections Présidentielles

Monsieur le Maire présente le tableau de tour de garde à l'urne pour les deux tours de scrutin de l'élection Présidentielle. Un habitant de Ouarville sera sollicité pour compléter les membres assesseurs.

<b>Ordre</b>	<b>Durée</b>	<b>Plage horaire</b>	<b>Permanence</b>		
1	2h15	08h00 – 10h15	JM DUBIEF	S LEGRAND	S RIDET
2	2h15	10h15 – 12h30	B ORSINI	X BRUNEAU	M BILLON
3	2h00	12h30 – 14h30	C AGOSTO	G CLAVIER	V MARCHAND
4	2H15	14h30 – 16h45	F SEILLE	R BODA	C CHATARD
5	2H15	16h45 – 19h00	C TOURISSEAU	B LIBERT	JP BESNARD

- Réunions de quartier

Compte tenu des projets sur la commune il est proposé de remettre en place les réunions dites de quartier afin d'échanger avec la population. Elles auront dans le courant du printemps.

- Cimetière

François SEILLE propose de réunir la commission cimetière le 14 avril à 18h00. Il rappelle les membres faisant partie de cette commission.

Par ailleurs il est présenté à l'assemblée le plan du cimetière pris par un drone en vue de pouvoir exploiter celui-ci en direct sur le site infogéo28.

- Cérémonie du 08 mai

Monsieur le Maire rappelle la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 et son traditionnel programme qu'il convient de prévoir. Comme pour le 11 novembre, il propose de convier la population.

Le programme est le suivant :

- Formation du cortège devant la mairie pour 10h30,
- Dépôt de gerbe au monument au mort et minute de silence
- Retour à la mairie pour dispersion du cortège
- Vin d'honneur à la salle des 4 Vents

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Collecte de dons au profit de l'Ukraine – bilan

Il est précisé que le démarrage de la campagne de dons a été timide, mais le bilan fût satisfaisant.

- Visite de l'Abbé Silouane du 10 au 12 mars – bilan

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que l'Abbé Silouane était très satisfait de son périple sur les deux communes. Ainsi il remercie tous ceux qui ont œuvré.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Stéphanie LEGRAND signale avoir reçu un habitant du hameau d'Ensonville au sujet des travaux d'aménagement de voirie prévus sur le hameau et nous fait part de ses sollicitations.

Roland BODA signale avoir été contacté par un photographe du Moulin qui a laissé échouer son drone dans un arbre à grande hauteur et ne peut le récupérer. Il demande si un engin peut lui être mis à disposition pour récupérer son matériel.

N'ayant plus de question, la séance est levée à 23heures.

Prochain conseil municipal le 26 avril 2022.